



Vous avez besoin d'aide ?

Pour vos démarches d'admission en structures médico-sociales, vous pouvez par exemple demander de l'aide à :

- Assistants sociaux
- Associations spécialisées
- Maisons des solidarités
- Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC)
- Communauté 360
- Conseil Départemental
- Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

**En fonction des départements, certaines structures ne seront habilitées à vous répondre.*

ASSISTANCE USAGERS

Par téléphone :

0 801 110 110 Service & appel gratuits

8h30 - 18h30 du lundi au vendredi

Via le formulaire en ligne :
sur www.usager.viatrajectoire.fr
« Aide – Contacter l'Assistance »



Vos contacts en région



Le GRADeS e-santé Auvergne Rhône Alpes déploie l'**outil d'orientation ViaTrajectoire** en région.

Il assure la **formation des professionnels** et **accompagne les utilisateurs**.

ViaTrajectoire est un projet national soutenu par l'Agence Régionale de Santé et les Conseils départementaux d'Auvergne-Rhône-Alpes.



POUR LES PERSONNES ACCOMPAGNEES

**Facilitez vos démarches
d'admission en structures
médico-sociales**



Service public national sécurisé

> Découvrez LES AVANTAGES



Avec ViaTrajectoire, facilitez vos démarches d'admission en structures médico-sociales

- ✓ Remplissez un **dossier unique d'admission** pour toutes les structures médico-sociales sollicitées.
- ✓ Trouvez facilement les **structures médico-sociales** qui vous conviennent avec l'**annuaire national** de ViaTrajectoire.
- ✓ Envoyez votre dossier d'admission depuis le site internet **en un clic à plusieurs structures**.
- ✓ Suivez les **réponses des structures en temps réel**, sur le site internet usager.viatrajectoire.fr
- ✓ ViaTrajectoire est un **site internet public, gratuit et sécurisé**.

> Comment ÇA MARCHE ?

Première connexion sur le site internet usager.viatrajectoire.fr

1. Vous avez reçu un **courrier de notification de la part de la MDPH** avec votre **numéro de dossier** et un mot de passe temporaire.
2. Rendez-vous sur le site internet usager.viatrajectoire.fr
3. Cliquez sur le bouton « Créer / Gérer mon dossier ». Cochez la case « Accéder au suivi de vos décisions d'orientation et à votre dossier de demande d'admission ».
4. **Connectez-vous** avec votre numéro de dossier et le mot de passe temporaire
5. Définissez votre **nouveau mot de passe**.
Conservez votre numéro de dossier et votre nouveau mot de passe.

Créez votre DOSSIER UNIQUE D'ADMISSION

1. Connectez-vous sur le site internet usager.viatrajectoire.fr avec votre numéro de dossier et votre nouveau mot de passe.
2. Complétez les trois parties de **votre dossier d'admission** :
 - « Informations administratives »
 - « Parcours personnel »
 - « Vie quotidienne »
3. Recherchez les **structures médico-sociales adaptées** à votre projet.
Cliquez sur « Annuaire ESMS »
Puis, sélectionnez les structures selon **l'orientation préconisée par la MDPH** et selon **vos critères** (localisation et mode de fonctionnement).
4. Cliquez sur le bouton « Envoyer une demande » pour **envoyer votre dossier d'admission** à chaque structure médico- sociale choisie.
5. Les structures choisies reçoivent **votre dossier d'admission**.
6. Suivez **l'état d'avancement** de vos demandes en cliquant sur « Mes décisions et demandes ». Consultez en temps réel les **réponses apportées** par les structures sollicitées.